

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2011**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Chantal BARJOL, Stéphane AUCRETERRE, Jean-Marie HOLE, Philippe LEMAITRE, Maryvonne POZZO.

Secrétaire : Sandrine DIEUL.

Le Conseil Municipal :

- ❖ décide d'acheter un sèche main électrique blanc 2500 Watts automatique auprès de la société Voussert pour un montant promotionnel de 99,00 € HT sous réserve que le règlement puisse s'effectuer par mandat administratif et autorise M. Le Maire à signer tous documents se rapportant à cet achat ;
- ❖ décide d'acheter un chariot de lavage 2 x 15 L Techline Floor 16181 Tech pour la cantine avec support rasant R40 pour franges languette et un manche aluminium 1,40 m D 23 mm pour rotule universelle pour un montant de 133,75 € HT auprès du Groupe Pierre Le Goff Normandie conformément au devis n°0002183207 et d'autoriser M. Le Maire à signer le devis correspondant ;
- ❖ décide de fixer, à compter du 1^{er} mars 2011, le montant mensuel du loyer du logement communal situé 35 rue des Miellottes à 315,00 € hors charges ; le montant des charges est fixé à 10,00 €. Il autorise M. Le Maire à signer le bail correspondant. M. Le Maire est également autorisé à compléter et signer le devis de location pour la demande d'aide financière au Conseil Général ;
- ❖ autorise M. Le Maire à recruter une personne en CUI-CAE pour une période de six mois, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} avril 2011 et à signer tous documents se rapportant à ce recrutement. Il choisit à l'unanimité l'école de conduite DURAND pour assurer la formation au permis EC du candidat retenu et autorise M. Le Maire à signer le devis se rapportant à cette formation d'un montant de 1300 € TTC ;
- ❖ prend acte du changement de nom de la SCPA Aubert-Viel en Monnin-Viel et autorise M. Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette nouvelle dénomination dans le cadre du marché relatif aux travaux de réaménagement et d'extension du syndicat d'initiative ;
- ❖ choisit de faire remplacer la porte d'entrée endommagée du logement communal situé au 31 rue des Miellottes par la Sarl Lemaître Menuiserie pour un montant total de 1 060,00 € HT (1 118,30 € TTC) conformément au devis n° DV 3585 et autorise M. Le Maire à signer ce devis ;
- ❖ atteste, à l'unanimité, que les travaux de réaménagement et d'extension du Syndicat d'Initiative seront réalisés par la commune, que les entreprises seront également payées par la commune de Saint-Germain-sur-Ay, approuve l'avant-projet ainsi que le plan de financement de l'opération et autorise M. Le Maire à solliciter une subvention de l'Etat.

Saint-Germain-sur-Ay, le 1^{er} mars 2011
Le Maire,
Thierry LOUIS